

Réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) du 13 février 2019

La première séance plénière de ce nouveau mandat du CSFPT s'est tenue ce mercredi 13 février 2019.

L'ordre du jour de celle-ci comprenait l'élection du Président du CSFPT ainsi que celle des Président.e.s des cinq formations spécialisées qui y sont rattachées, puis l'examen du projet de loi relatif aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace.

Pascal KESSLER (titulaire), Caroline CHARRUYER et Laurent ROVIRA (suppléants) représentaient la **FA-FPT**.

➤ Élection du Président du CSFPT :

Monsieur Philippe LAURENT, qui préside cette instance depuis 2011, a sans aucune obligation, souhaité démissionner puis soumettre de nouveau sa candidature au vote de l'instance dont 50 % des membres sont renouvelés.

Au regard du bilan de son engagement pour le bon fonctionnement du CSFPT, la **FA-FPT** lui a renouvelé son soutien.

➤ Les Formations spécialisées, quant à elles, seront dorénavant présidées comme suit :

FS1 : Monsieur Jean-Claude HAIGRON, conseiller municipal de Vern-sur-Seiche (35)

FS2 : Madame Véronique SAUVAGE, CFDT

FS3 : Monsieur Karim LAKJAA, CGT

FS4 : Monsieur Daniel LEROY, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (77)

FS5 : Monsieur Laurent MATEU, FO

➤ **Projet de loi relatif aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace :**

Cette nouvelle collectivité sera issue de la fusion des deux départements alsaciens Bas-Rhin et Haut-Rhin.

La **FA-FPT** qui a soutenu les douze amendements déposés par les organisations syndicales était porteuse de six d'entre eux, dont les deux suivants, essentiels pour nous :

- l'obligation de négociation avec les organisations syndicales représentatives, d'un protocole d'accord portant sur les « modalités d'anticipation au changement »
- le maintien au titre des avantages acquis des éléments de prime de fin d'année pour les agent.e.s des deux départements.

La **FA-FPT** regrette le refus du gouvernement de maintenir en place les instances représentatives des agent.e.s issu.e.s des élections de décembre 2018 au sein de chacun des départements, jusqu'au renouvellement général prévu en 2022.

D'autre part la réponse du gouvernement à notre interpellation concernant le devenir des deux Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ainsi que des Maisons départementales de personnes handicapées (MDPH) a été bien trop floue.

La FA-FPT s'est positionnée contre ce texte.

En complément de ces amendements, le CSFPT a adopté à l'unanimité un vœu dont la **FA-FPT** est à l'initiative et qui a été soutenu par cinq organisations syndicales (SUD CT n'ayant pas participé au vote).

Ce vœu concerne la mise en place, au plus vite, de comités de suivi locaux du processus de transfert des services et des agentes et des agents des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin vers la collectivité européenne d'Alsace.

En fin de séance, la **FA-FPT** a été la seule organisation syndicale à exprimer son inquiétude concernant le rapport « *Formation et gestion des carrières des agents des collectivités territoriales* », celui-ci ayant été remis au Premier ministre par les deux parlementaires qu'il avait missionnés à cet effet.

Celui-ci nous semble s'inscrire dans la volonté du gouvernement de transformer profondément la Fonction publique et au-delà, le modèle de service public de proximité.

Ce rapport compromettant largement l'avenir du CNFPT, la **FA-FPT**, prévoit d'ores et déjà de s'engager dans une dynamique de défense de cet établissement de son apport en termes d'accompagnement des évolutions professionnelles des agentes et agents territoriaux.

Autonome, progressiste, solidaire,
à la **FA** un autre syndicalisme est possible !